Procès-verbal n°4 de la Commission des Compétitions Féminines

Réunion du :	**Vendredi 30 septembre 2022**
À :	**1O H – Présentiel et dématérialisé**
Présidence :	Mme Bernadette FERCAK
Présents :	Mrs Christian TAVES, Michel COLLADO Mmes Stéphanie ALBEROLA, Fatiha BADAOUI,

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boite mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)
Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district. A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le procès-verbal N°3 du 15 septembre 2022

U15 F à 8

- **Engagement de l'équipe de MANDUEL.**

Nous aurons donc une poule à 8 équipes.

Ce qui évitera le match de cadrage pour la coupe André VIGIER : Les équipes joueront directement le 1/4 de finale.

Senior F à 8

La commission enregistre le forfait général de l'équipe de GC GALLICIAN. Les équipes devant rencontrer ce club seront exempts ce jour-là.

Débit : 80€ à GC GALLICIAN pour forfait général (art. 25 RG District)

Rappel aux clubs

Suivant l'article 72-Feuille de Match
Les clubs sont dans l'obligation de saisir les résultats de leurs différentes équipes via la transmission de la FMI le jour même des rencontres sous peine d'amende fixée à l'annexe « dispositions financières (art.53) »
La non-transmission de la feuille de match (papier ou FMI) dans les 15 jours suivant la rencontre, entraînera outre l'amende prévue à l'alinéa précédent, la perte du match par pénalité au club responsable.

En cas de problème avec la tablette le jour de la rencontre pour établir la feuille de match :
1/ vous devez faire une feuille de match papier
2/ A la fin de la rencontre, lorsque l'arbitre a terminé et signé le document, vous devez le plus rapidement possible le numériser et le transmettre au District par courriel le jour même de la rencontre.

3/De plus vous devez envoyer l'original au District (service compétitions) par courrier postal dans les plus brefs délais.
4/Vous devez joindre impérativement lors de l'envoi de la feuille de match un courrier d'explications sur la non-utilisation/disfonctionnement de la FMI.

COVID 19

Avec l'absence de protocole des compétitions régionales et départementales COVID 19, pour la saison 2022/2023, le protocole de la saison dernière avec toutes les restrictions, n'est plus valable (information donnée par la HOTLINE PANDEMIE DE LA FEDERATION)

La Présidente,
Bernadette FERCAK

Le Secrétaire de séance,
Christian TAVES